Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260819-DP_2026_067-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DE LA PRESIDENTE**
**DP_2026_067**

**Décision de la Présidente**
**DP_2026_067 – Avenant 1 au marché 20222100 – Entretien et mise en valeur des sentiers pédestres et équestres de Fougères Agglomération**

La Présidente,

Considérant que le marché public concernant l'entretien et la mise en valeur des sentiers pédestres et équestres contient une clause de révision de prix. L'indice n°0641266 figurant à l'article 9 du CCAP 20222100 n'est plus publié par l'INSEE,

Considérant que l'INSEE a remplacé le précédent indice par le suivant : Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors Tabac. Identifiant 011814056,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil communautaire en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente

Vu l'avis de la Commission Commande Publique,

**DÉCIDE :**

Article 1 – **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 ;

Article 2 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 19 août 2026

Alice LEBRET
Présidente

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION